

Subventions aux associations culturelles pour l'année 2006

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Après instruction de la Direction Développement Culturel et examen en 5^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 371 300 €, réparti entre les associations et organismes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subventions 2005	Proposition 5 ^{ème} Commission
Arts du cirque		
Cirque Plume - SOACD	20 000 €	20 000 €
Passe-Muraille (École de cirque)	10 000 €	10 000 €
Arts plastiques		
Centre d'Art Mobile	4 600 €	5 000 €
Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare	19 600 €	15 000 €
Audiovisuel		
APACA		2 000 €
CCPPO	2 500 €	2 500 €
Réal et Chef'op	2 000 €	2 000 €
Danse		
ACCRORAP	10 000 €	10 000 €
BRRFTTTT	1 000 €	1 000 €
Courant d'Air (Compagnie)	1 500 €	1 500 €
Muse et Danse	1 500 €	2 000 €
Association NA / Compagnie Pernette	24 000 €	24 000 €
Lecture		
Au-dessous du Volcan	1 000 €	1 000 €
Corqu'livre	3 000 €	3 000 €
La Distraction des Malades	600 €	600 €
Pas Serial S'Abstenir	1 800 €	1 800 €
Musique chorale/chant		
Choeur Heinrich Schütz	2 500 €	2 500 €
La Clé de Sol	500 €	500 €
Le Contrepoint	2 500 €	2 500 €
Contre Z'ut	4 000 €	2 500 €
Les Enfants de l'Espoir	2 000 €	2 500 €
Société des Concerts	1 000 €	1 000 €
Musique classique		
Les Amis de l'Orgue	1 400 €	1 400 €
Ensemble Da Camera	2 000 €	2 000 €
Da Capo	1 000 €	1 000 €
Jeunes Musiciens et Danseurs du CNR	1 500 €	1 500 €
Jeunesses Musicales de France en Franche-Comté	1 500 €	1 500 €
Musiques en perspectives		1 500 €
Orchestre Philharmonique	3 000 €	2 500 €
Orchestre Universitaire de Besançon	1 000 €	1 000 €
Orgue et Culture	1 400 €	1 400 €
Tétrakty	4 000 €	4 000 €
Restauration de l'Orgue de la Madeleine	7 500 €	2 000 €
Formation musicale		
Atelier Musical de Montrapon	5 502 €	6 500 €
CAEM Planoise	11 498 €	9 785 €
MJC Palente	20 725 €	18 794 €
Atelier Musical des Clairs-Soleils	5 190 €	4 643 €
Atelier Musical de Saint-Ferjeux/Rosemont/La Butte	7 901 €	7 240 €
Atelier Musical de Velotte	6 024 €	4 378 €
Atelier Musical du personnel de la Poste	3 000 €	6 660 €
Académie de Musique Tchaïkovsky		700 €

Associations	Subventions 2005	Proposition 5 ^{ème} Commission
Musiques actuelles		
AKA Z		1 500 €
AMIB	12 000 €	12 000 €
Les Amis du Cylindre	29 000 €	29 000 €
ASPRO.IMPRO	18 000 €	18 000 €
Austin Newcomers		1 500 €
Le Bastion	18 000 €	18 000 €
Le Citron Vert		1 000 €
Découvert Autorisé	5 000 €	5 000 €
DEV'ART	5 000 €	5 000 €
Elektrophonie	4 000 €	4 000 €
Radio Campus Besançon	12 000 €	12 000 €
Sentimental Noise	3 000 €	3 000 €
Le Sonotone	2 000 €	2 000 €
Sociétés savantes		
Académie des Sciences et Belles Lettres	762 €	800 €
Les Amis des Musées et des Bibliothèques	762 €	800 €
Les Amis du Muséum	762 €	800 €
Association Astronomique de Franche-Comté	2 300 €	2 300 €
Défense de la Langue Française en Franche-Comté	762 €	800 €
Renaissance du Vieux Besançon	762 €	800 €
Société d'Émulation du Doubs	762 €	800 €
Société Numismatique du Doubs	762 €	800 €
Théâtre compagnies		
Anda Jaleo		1 000 €
Compagnie Boutique du Conte	1 500 €	1 500 €
Compagnie du Colibri	1 500 €	1 500 €
Compagnie Coloquinte		1 000 €
Embarquez	2 000 €	1 500 €
Théâtre Envie	1 000 €	1 000 €
Graine de Vie		1 500 €
La Grave et Burlesque Équipé du Cycliste	4 000 €	4 000 €
Compagnie Gravitation	2 000 €	2 000 €
Compagnie Les Intempestifs	15 000 €	15 000 €
Compagnie LTS		1 500 €
Compagnie Mala Noche	5 000 €	5 000 €
Compagnie Manches à Balais Korporation	2 300 €	2 000 €
Association Noce	3 000 €	3 000 €
Compagnie du P'tit Vélo	2 000 €	2 000 €
Serial Théâtre	2 000 €	2 000 €
Compagnie Teraluna	2 000 €	1 500 €
Théâtre du Tohu-Bohu	2 000 €	1 500 €
Théâtre structure		
Théâtre Alcyon	3 000 €	3 000 €
Compagnie Bacchus	2 000 €	2 000 €
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	1 600 €	1 500 €
Théâtre rue		
La Grosse Entreprise et ses 120 petits	2 000 €	2 000 €
Tricyclique Dol	3 000 €	3 000 €
Total	372 274 €	371 300 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 371 300 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.30/6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par les transferts de crédits suivants :

- 12 963 € en provenance du chapitre 011.30/6288 CS 41000
- 2 900 € en provenance du chapitre 65.33/6574.89027 CS 41000

- 500 € en provenance du chapitre 011.33/6236 CS 41010
- 7 500 € en provenance du chapitre 011.023/6042 CS 300.

Sur proposition favorable à l'unanimité de la 5^{ème} Commission, réunie le 15 mars 2006, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les propositions de subventions aux associations culturelles,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir, le cas échéant, avec ces associations,
- approuver les transferts de crédits mentionnés ci-dessus.

«**M. LE MAIRE** : Tu voulais dire un mot sur ce dossier qui représente quand même 371 000 € ?

M. Michel ROIGNOT : Ces subventions sont en progression de pratiquement 2 % par rapport à l'an dernier. Je voudrais dire que nous avons reçu cette année un plus grand nombre de dossiers de demandes de subventions que les années antérieures : 125 demandes contre 110 l'an dernier. Ce n'est qu'une quinzaine de plus mais c'est un pourcentage important et ceci s'explique notamment du fait que, comme il n'y a plus les Rencontres Jeune Création, nombre d'associations que nous subventionnions auparavant dans ce cadre-là se sont rabattues sur ce secteur de financement pour avoir une subvention simple et classique. Globalement parmi ces 125 demandes, 44 demandes sont nouvelles donc des associations qui pour la première fois sollicitent une subvention auprès de la Ville, le reste étant des demandes en renouvellement par rapport aux années antérieures.

Ce que je voulais dire également, c'est que dans la répartition que nous avons faite de ces 371 000 €, nous avons tenté d'accroître l'effort en direction des musiques actuelles et des associations qui oeuvrent sur ce terrain, donc on voit apparaître deux nouvelles associations dans la liste, vous avez cela dans le dossier. Nous avons également fait un effort particulier pour les compagnies qui s'occupent de théâtre et nous avons maintenu l'équilibre dans chacun des autres secteurs.

S'agissant des aides que nous apportons aux associations qui oeuvrent dans le domaine de la formation musicale, nous avons adapté nos critères avec ceux de la Communauté d'Agglomération qui, depuis le 1^{er} janvier 2006 a pris cette compétence, de façon à ce qu'il n'y ait pas de hiatus entre les politiques menées d'une part par la CAGB et d'autre part par la Ville. Vous savez que la CAGB souhaite que les villes continuent à aider leurs associations dans le cadre municipal afin qu'elles soient éligibles à l'Agglomération. Dans ce secteur-là, nous avons donc aligné nos critères, ce qui fait que les associations que nous soutenons dans le cadre de la Ville pourront largement être reprises dans le cadre de l'Agglomération.

En conclusion, pratiquement 86 associations seront aidées cette année sur les quelque 125 qui ont fait une demande, soit à peu près 70 % des dossiers.

M. Yves-Michel DAHOU : Je ne prends pas part au vote pour l'Association Sauf'Art.

M. LE MAIRE : D'accord».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Mme TISSIER, M. BAUD, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, M. DAHOU n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 avril 2006.